

Simplees remarques sur l'encyclique du patriarche Anthimos de Constantinople

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review**

Band (Jahr): **4 (1896)**

Heft 14

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-403336>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SIMPLES REMARQUES

SUR

L'ENCYCLIQUE DU PATRIARCHE ANTHIMOS DE CONSTANTINOPLE.

Les lecteurs de la *Revue internationale de Théologie* connaissent déjà la substantielle analyse qu'elle a publiée, en allemand, dans la précédente livraison (p. 1—13), de la magnifique Lettre encyclique du patriarche Anthimos de Constantinople, en réponse à l'encyclique *Præclara* de Léon XIII. Ce très important document mérite de sérieuses réflexions, réflexions que tout ancien-catholique a certainement déjà faites en son particulier, mais qui nous paraissent en outre devoir être notifiées dans cette *Revue*.

Si les anciens-catholiques ont été sensibles aux éloges que le vénéré patriarche a daigné leur adresser en signalant particulièrement « leur science, leur critique et leur conscience chrétienne », ce n'est certes pas dans un sentiment de vanité et d'amour-propre, mais parce qu'il importe qu'aux yeux des théologiens et des penseurs de l'Orient comme de ceux de l'Occident, la réforme théologique et ecclésiastique opérée par les anciens-catholiques soit tenue pour une œuvre de foi catholique et aussi pour une œuvre de science solide et de ferme critique. En effet, en protestant contre les erreurs de Rome, ils ont démontré que ce sont des erreurs; en affirmant leurs thèses, ils ont démontré que ce sont des vérités. Indépendants de tout parti théologique et de toute tendance exclusiviste, ils entendent ne relever dans leur foi que de l'Eglise univer-

selle, seule dépositaire des enseignements du Christ, et dans leurs opinions, que de la science.

Mais ce dont les anciens-catholiques ont surtout lieu de se féliciter, c'est de voir que les principes qu'ils ont proclamés dès l'origine de leur mouvement et particulièrement aux conférences de Bonn en 1874 et 1875, ainsi qu'aux congrès internationaux de Lucerne en 1892 et de Rotterdam en 1894, sont identiques aux principes mêmes sur lesquels le vénéré patriarche de Constantinople s'appuie pour affirmer l'orthodoxie de son Eglise et pour réfuter les prétentions erronées de Léon XIII.

Ceci est capital et de la plus haute importance, au point de vue de l'union à rétablir entre les Eglises d'Orient et d'Occident. Nous ne saurions trop insister sur l'identité de ces principes et sur les conséquences qui doivent en découler.

D'abord, le patriarche Anthimos rappelle qu'il n'y a qu'un seul Christ, le même hier, aujourd'hui et éternellement, et qu'aucun chrétien ne doit se laisser entraîner à des doctrines étrangères, autres que celles qui ont été enseignées dès le principe. Il en appelle à « l'Eglise universelle de Dieu, celle qui conserve dans son sein comme un dépôt divin cette foi salutaire, une, pure et intacte, telle qu'elle a été transmise *ab antiquo* et qu'elle a été formulée par les saints Pères et les sept conciles œcuméniques (§ 24) ». Il cite expressément le criterium de Vincent de Lérins: *Teneamus quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est.* »

Le savant patriarche, qui rappelle qu'à partir du X^e siècle (et même déjà au IX^e) la papauté romaine a cherché à introduire des erreurs en Occident, n'ignore certainement pas quelles résistances et quelles protestations les catholiques occidentaux restés fidèles aux doctrines de l'Eglise universelle n'ont cessé d'opposer contre Rome et contre les inquisitions romanistes.¹⁾

Comment ne pas applaudir sincèrement et avec une joie toute chrétienne aux paroles suivantes: « Il est certes du devoir de tout chrétien de souhaiter dans son cœur l'union des Eglises; et en particulier tout l'univers orthodoxe, inspiré par le sentiment de la vraie piété conformément au but divin que notre Sauveur a eu en constituant l'Eglise, désire ardemment l'union

¹⁾ Voir, dans la présente livraison, l'étude sur la *Visibilité de l'ancienne Eglise catholique en Occident, du IX^e siècle à l'époque actuelle.*

des Eglises en l'unique règle de la foi et sur la base de l'enseignement apostolique traditionnel, dont la pierre angulaire est Jésus-Christ lui-même. Dans ce but, l'orthodoxie fait tous les jours des vœux, dans ses prières publiques, pour le rassemblement des dispersés et le retour des égarés au droit chemin de la vérité, qui seul mène à la source de la vie, à notre Seigneur Jésus-Christ, Fils unique et Verbe de Dieu. Se conformant à ce désir pieux, notre Eglise chrétienne orthodoxe est toujours prête à accepter toute proposition d'union, pourvu seulement que l'évêque de Rome rejette, une fois pour toutes, la série des nombreuses et diverses innovations anti-évangéliques, principale cause de la regrettable séparation des Eglises d'Orient et d'Occident, et qu'il revienne aux décisions des sept Conciles Œcuméniques (§ 3)... L'Eglise orthodoxe restera immuable dans les traditions et les règles sacrées et apostoliques des neuf premiers siècles du christianisme, durant lesquels les Eglises d'Occident avaient la même foi que les Eglises d'Orient et étaient unies entre elles (*Ibid.*).»

Comment ne pas applaudir, lorsque le vénéré patriarche réfute les erreurs de l'Eglise papale, et lorsqu'il s'élève « contre les ouvriers trompeurs qu'elle envoie en Orient dans des fins de prosélytisme fallacieux? » Comment ne pas se réjouir, lorsqu'on l'entend demander la réunion des Eglises « dans l'unique règle de la foi, sans laquelle l'union désirée est impossible (§ 4)? »

Nous appelons surtout l'attention des amis de l'union sur les deux paragraphes suivants :

« § 5. Pour réaliser le désir pieux de l'union des Eglises, il faut avant tout fixer une base commune et unique, et comme telle on n'en peut trouver de plus sûre que l'enseignement de l'Évangile et des sept saints Conciles Œcuméniques. En remontant donc à cet enseignement, qui, jusqu'à l'époque de la séparation, est resté commun aux Eglises d'Orient et d'Occident, nous devons chercher avec le désir sincère de connaître la vérité, ce que croyait alors l'Eglise apostolique du Christ, une, sainte, orthodoxe et catholique d'Orient et d'Occident, et conserver cette croyance entière et inaltérable. Tout ce qui a été ajouté ou retranché dans la suite devra être pieusement rectifié par tous. Car c'est un devoir sacré et indispensable pour chacun d'agir de la sorte, s'il préfère sincèrement la

gloire de Dieu à la sienne. On doit en effet se dire qu'une insistance orgueilleuse à pervertir la vérité, entraîne une lourde responsabilité devant le tribunal incorruptible de Jésus-Christ. Nous n'entendons point par là les différences qui concernent le rituel des services divins et les chants, les habits sacerdotaux, etc., lesquels, malgré leur diversité qui existait du reste dans les anciens temps de l'Eglise, n'ont jamais nui à l'essence et à l'unité de la foi. Nous entendons plutôt ces différences essentielles qui se rattachent aux dogmes de tradition divine, ou au régime canonique d'administration des Eglises, lequel est également de constitution divine. « Si, dans tout cela, une « infraction ne touche pas la foi, dit Photius, et ne constitue « pas une violation d'un décret commun et catholique, attendu « la diversité des us et coutumes observés chez les uns et chez « les autres, aucun homme de jugement sain ne pourrait dire « ni que ceux qui les observent agissent mal, ni que ceux qui « ne les admettent pas les enfreignent ¹⁾. »

« § 6. C'est ainsi que dans le but sacré de l'union, l'Eglise chrétienne, orthodoxe et catholique d'Orient, est prête à admettre, dans le cas où elle l'aurait dénaturé ou éliminé, tout ce que les Eglises d'Orient et d'Occident reconnaissaient d'un commun accord avant le neuvième siècle. Si les Occidentaux venaient à prouver, en vertu de l'enseignement des Saints-Pères et des saints Conciles Œcuméniques, que l'Eglise romaine d'Occident, qui était alors orthodoxe, récitait, avant le neuvième siècle, le symbole de la foi avec l'adjonction, ou bien qu'elle faisait usage du pain azyme, ou bien encore qu'elle admettait l'enseignement du purgatoire, le baptême par aspersion, au lieu de celui par immersion, l'immaculée-conception de la Sainte-Vierge, le pouvoir temporel ou l'infaillibilité et l'absolutisme de l'évêque de Rome, nous n'aurions absolument rien à dire. Mais si, au contraire, il est péremptoirement démontré, comme le reconnaissent du reste les plus véridiques des Latins, que l'Eglise chrétienne catholique orthodoxe d'Orient conserve les dogmes traditionnels, communément reçus à cette époque en Orient et en Occident, et que l'Eglise d'Occident les a altérés par diverses innovations, il serait alors évident, même aux yeux des plus simples, que la voie naturelle à suivre pour

¹⁾ 1. Phot. lettre III, § VI.

l'union serait le retour de l'Eglise d'Occident à l'ancien statu quo dogmatique et administratif. En effet, la foi ne change nullement par l'action du temps ou des circonstances, mais elle reste toujours et partout la même, attendu qu'« il y a un « seul corps et un seul esprit, comme vous êtes appelés à une « seule espérance par votre vocation. Il y a un seul Seigneur, « une seule foi, un seul baptême; un seul Dieu et père de « tous, qui est au-dessus de tous, et parmi tous, et en vous « tous¹. »

Plus loin, le vénéré patriarche répète que « l'Eglise chrétienne, une, sainte, catholique et apostolique, s'en tient fermement aux traditions et conserve dans toute sa pureté le dépôt de la foi qui lui a été confié (§ 7). » Il ajoute expressément: « § 16. Chaque Eglise autocéphale, tant en Orient qu'en Occident, était en elle-même entièrement indépendante et autonome au temps des sept Conciles Œcuméniques. A l'instar des évêques des Eglises autocéphales d'Orient, ceux d'Afrique, d'Espagne, des Gaules, d'Allemagne et de Bretagne administraient les affaires de leurs Eglises, chacun par ses synodes locaux, l'évêque de Rome n'ayant aucun droit d'ingérence et devant lui-même soumission et obéissance aux décisions synodales. Dans les questions importantes qui exigeaient la sanction de l'Eglise universelle, on faisait appel à un Concile Œcuménique, qui fut et est le tribunal suprême dans l'Eglise universelle. Tel était l'ancien régime de l'Eglise. Quant aux évêques, ils étaient indépendants les uns des autres et entièrement libres chacun dans les limites de sa juridiction, obéissant seulement aux décrets des Conciles où ils siégeaient en parfaite égalité les uns vis-à-vis des autres; aucun d'eux ne revendiquait jamais des droits souverains sur l'Eglise universelle, et si parfois certains évêques ambitieux de Rome ont osé prétendre à l'absolue souveraineté, qui est inconnue dans l'Eglise, leur erreur a été signalée et ils en ont été dûment blâmés. » — Et encore: « §§ 18 et 19. L'Eglise chrétienne orthodoxe et catholique d'Orient, en dehors du Fils et Verbe de Dieu, ineffablement incarné, n'a reconnu aucun autre comme infaillible sur la terre. L'apôtre Pierre lui-même, dont le pape se croit le successeur, renia trois fois le Seigneur et fut blâmé à deux

¹) Ephés. IV, 4—6.

reprises par saint Paul pour n'avoir pas suivi le droit chemin vers la vérité évangélique. Plus tard, le pape Libère signa, au quatrième siècle, une profession de foi arienne; Zosime approuva de même, au cinquième siècle, une profession de foi hérétique, niant le péché originel; Vigile fut condamné au sixième siècle par le cinquième Concile pour fausse croyance, et enfin Honorius, tombé dans l'hérésie des Monothélites, fut aussi condamné, au septième siècle, par le sixième Concile Œcuménique comme hérétique. Les papes, qui lui ont succédé, ont affirmé et admis sa condamnation. — En considération de toutes ces choses et avançant graduellement en civilisation par la propagation des lettres, les peuples de l'Occident ont commencé à protester contre les innovations et à demander, ainsi qu'il a été fait au XV^e siècle, dans les Conciles de Constance et de Bâle, le retour au régime ecclésiastique des premiers siècles. »

Bref, l'Eglise orthodoxe d'Orient veut conserver intacte la tradition universelle de l'Eglise indivisée, et elle déclare répudier énergiquement « les innovations enfantées par vanité en des temps ultérieurs, adoptées et maintenues jusqu'à présent par l'Eglise papale (§ 20). » Elle en appelle au criterium de Vincent de Lérins, pour constater historiquement, d'une part, cette tradition universelle, et, d'autre part, ces innovations. Elle proclame l'autonomie des Eglises particulières dans l'unité de l'Eglise universelle. Elle réclame l'unité de la foi, mais elle reconnaît la liberté et la multiplicité des formes, ainsi que la légitimité des différences, dans le rituel des services divins, dans la discipline et dans l'administration ecclésiastique. Et les documents qui doivent être consultés pour constater la foi ou le dogme, sont l'Ecriture sainte, les saints Pères, la tradition universelle et les sept conciles œcuméniques, en un mot les documents authentiques de l'ancienne Eglise indivisée.

Tel est, en substance, le fond de cette Encyclique qui restera comme un flambeau toujours allumé entre l'Orient et l'Occident, pour montrer aux chrétiens qui désirent sincèrement l'union et la paix, les chemins par lesquels ils pourront y arriver.

Or, tous ces points de doctrine, nous anciens-catholiques, nous les avons explicitement et formellement enseignés. C'est par centaines qu'il faudrait citer les pages de nos ouvrages

où ils sont consignés depuis 1871 jusqu'à nos jours, depuis le congrès de Munich de 1871 jusqu'à notre dernier congrès de Rotterdam de 1894.

La conclusion logique qui s'impose évidemment, dans cet état de choses, c'est que, si les anciens-catholiques restent fidèles à leurs déclarations antérieures et les orthodoxes d'Orient fidèles aux déclarations du patriarche Anthimos, l'union des deux Eglises est heureusement inévitable et même prochaine. Les travaux théologiques qui restent encore à faire, soit pour achever de dissiper les malentendus et les préjugés, héritage inévitable des siècles passés, résultat d'une longue et déplorable séparation, soit pour démontrer que l'Eglise ancienne-catholique et l'Eglise d'Orient professent bien réellement, actuellement, *tout* le dogme et *seulement* le dogme de l'ancienne Eglise indivisée, ces travaux, dis-je, peuvent être aisément terminés en quelques années.

Puissions-nous tous, nous qui avons tant travaillé à cette grande œuvre, puissions-nous voir enfin cet heureux jour, jour d'union vraiment fraternelle, jour de paix et de dilection en Jésus-Christ notre Sauveur, jour de joie ineffable sur la terre dans tous les cœurs chrétiens, et dans le ciel où sont déjà unis entre eux tous les frères qui nous y ont précédés!

LA DIRECTION.
